



**HAL**  
open science

## Reboisement et défrichement de la Champagne crayeuse

R. Leroux

► **To cite this version:**

R. Leroux. Reboisement et défrichement de la Champagne crayeuse. Revue forestière française, 1961, 10, pp.605-619. <10.4267/2042/24320>. <hal-03386316>

**HAL Id: hal-03386316**

**<https://hal.science/hal-03386316v1>**

Submitted on 19 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Dans ce numéro : R. LEROUX : Reboisement et défrichement de la Champagne crayeuse. — P. ARBONNIER : Note sur la pineraie champenoise. — L.-J. ROUSSEL : Physiologie comparée du chêne vert et du chêne pubescent. — J. MARION : Caractéristiques principales et modes de diffusion d'une sylvi-culture appliquée aux forêts paysannes : L'exemple de la forêt de Styrie.

## REBOISEMENT ET DÉFRICHEMENT DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE \*

PAR

R. LEROUX

Ingénieur des Eaux et Forêts à Châlons-sur-Marne

---

La Champagne proprement dite qui fait partie de l'auréole crétacée du Bassin Parisien constitue une région nettement délimitée par les affleurements des sols de craie.

Particulièrement développée dans les départements de la Marne et de l'Aube, elle se prolonge, au Nord dans les Ardennes jusqu'à la vallée de l'Aisne, et au Sud-Ouest dans l'Yonne jusqu'à Sens.

Cette région naturelle a la forme d'un croissant de près de 200 kilomètres de développement dont la concavité est tournée vers Paris. Sa largeur est de 60 km, entre Epernay et Vitry-le-François.

Elle occupe plus de la moitié du département de la Marne, soit environ 450 000 hectares.

La dénomination de Champagne du mot latin Campania s'applique à un pays peu accidenté, la campagne découverte et cultivée par opposition au pays montueux et boisé (Saltus).

Néanmoins, il ne faut pas se représenter la plaine champenoise comme un pays désespérément plat, identique à la Beauce, mais comme une région à larges ondulations. L'altitude qui ne dépasse guère 80 mètres aux portes de Reims et de Châlons, atteint 237 mètres à la Motte Hériton à 25 km à l'Est de cette dernière ville.

La Champagne s'abaisse de l'Est à l'Ouest où elle vient s'arrêter au milieu de vignobles réputés et au pied de la falaise de l'Île de France qui la surplombe d'une centaine de mètres.

\* Cette étude a été présentée au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences qui s'est tenu en 1961 à Reims.

Du point de vue géologique, la Champagne repose toute entière sur la craie blanche à micrastrer du sénonien. Cette dernière est une roche tendre, plus ou moins fissurée qui se trouve à l'état presque pur et qui retient l'eau à la manière d'une éponge.

Les sols sont beaucoup plus variés et RADET (1) les a rangés dans le groupe des rendzines de différentes couleurs (blanches, grises, noires et rouges).

Par sa situation, la Champagne a un climat qui marque la transition entre le climat parisien et le climat lorrain.

La moyenne annuelle des chutes d'eau se situe entre 550 et 650 mm alors que les régions boisées qui l'encadrent (Brie Champenoise et Montagne de Reims à l'Ouest, Argonne à l'Est) bénéficient de précipitations nettement plus importantes (750 à 800 mm).

FLICHE (2) émet l'opinion qu'à l'origine la Champagne crayeuse n'était pas boisée en dehors du fond des vallées parcourues par des cours d'eau et qu'elle a donc eu de tout temps un aspect analogue à celui des steppes de l'Europe Orientale et de l'Asie Centrale.

Quelques années plus tard, LAURENT (3) estime que les quelques lambeaux feuillus (« Les garennes primitives ») qui subsistent de nos jours sur les plateaux et qui sont constitués par des essences xérophiles (chêne pubescent) sont les témoins de forêts plus importantes

Il entre en opposition formelle avec l'opinion de FLICHE.

Quoi qu'il en soit, il est permis de penser que, sauf dans les vallées, la Champagne n'était pas boisée et apparaissait bien comme une région de steppe herbeuse parsemée de buissons calcicoles.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et même au XIX<sup>e</sup> siècle, les auteurs trouvent un aspect misérable à la région. Jacob d'HAILLY, gentilhomme lillois, écrit en 1695 : « Tout le pays n'est qu'une plaine, de quelque côté que vous vous tourniez et dans la longueur de deux ou trois heures, vous ne voyez que le ciel et la terre sans voir ni arbres, ni buissons ».

Arthur YOUNG dresse un tableau encore plus saisissant : « Il y a de grandes étendues de terres maigres et misérables, la pauvreté des paysans est réellement digne de pitié ».

Plus tard, MICHELET lui-même compare la Champagne à une « Triste mer de chaume étendue sur une immense plaine de plâtre ».

Les cultures étaient localisées aux abords des villages dispersés eux-mêmes dans les vallées ; les plateaux dont les chroniqueurs ont donné une image peu flatteuse étaient couverts de savarts parcourus par les moutons.

Le terrain avait une valeur si minime qu'on le vendait à la « holée » : l'arpent valait deux francs « quand il y avait un lièvre dessus » (4).

Mais l'aspect de la Champagne dite pouilleuse allait être profondément modifié au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout du XIX<sup>e</sup> siècle par le reboisement des savarts.

C'est en 1705 que Jean-Batiste de PINTEVILLE, lieutenant au présidial de Châlons, et MATHE, seigneur de Coolus, rapportèrent de la Forêt Noire nos premiers pins sylvestres qui constituèrent quelques plantations ornementales.

Mais c'est surtout Antoine de PINTEVILLE qui créa entre 1755 et 1760, les premières pineraies. De cette époque relativement récente date le mouvement qui se manifesta en faveur des plantations, dans le but principal de pallier à la pénurie de combustible dont souffrait ce pays.

L'Almanach du Champenois de 1809 traduit sous cette forme pittoresque les commandements du propriétaire :

De bons sapins tu planteras  
Pour reboiser l'département.

La première édition de la carte d'état-major établie en 1834 indique des massifs étendus au Sud de Châlons (environ 3 500 hectares).

MENNESSON de Boulton-sur-Suippe, au Nord de Reims, introduit le pin Laricio de Corse en 1828. Le pin noir d'Autriche apparaît le dernier en 1850. Il est dès lors préféré au pin sylvestre pour sa meilleure conformation, sa croissance plus rapide et sa rusticité.

Les statistiques officielles montrent que de 1862 à 1892 la surface boisée s'est augmentée de 55 000 hectares dans la Marne, ce qui provient presque exclusivement de l'extension des pineraies. L'Atlas des Forêts de France établi par DAUBRÉE en 1912, c'est-à-dire à la veille de la première guerre mondiale, mentionne environ 67 000 hectares de pineraies dans la Marne.

Entre les deux guerres, la situation demeure assez stable. On peut simplement estimer que l'enrésinement naturel des friches situées au milieu des pineraies et les plantations de pins noirs ont porté la superficie à 70 000 hectares.

Il convient maintenant de s'arrêter pour examiner de plus près la situation dans le département de la Marne pendant cette période d'extension maxima des pineraies qui se prolonge jusqu'en 1945, année où commence à s'ouvrir l'ère des défrichements.

En excluant les boisements des vallées champenoises qui sortent du cadre de cette étude (peupleraies et feuillus divers qui forment des sortes de « forêts galeries » en bordure des rivières), la proportion des essences est approximativement la suivante :

— Pins sylvestres .....	90 %
— Pins noirs d'Autriche et accessoirement pins Laricio de Corse .....	9 %
— Epicéas, bouleaux, trembles, etc.. (pour mémoire).	1 %

C'est dire l'importance des pins sylvestres par rapport aux pins noirs, contrairement à une opinion assez couramment répandue.

Une description sommaire de chacun de ces peuplements est donnée ci-après :

### 1) *Pins sylvestres.*

Le pin sylvestre introduit le premier et largement répandu croît assez mal sur ces sols crayeux. Il se présente sous la forme d'un arbre plus ou moins tordu et mal élagué de 6 à 8 m de haut, l'accroissement annuel moyen sur la circonférence ne dépasse guère 1 centimètre.

Les pins plus élevés et de meilleure conformation ne se rencontrent que dans les vallées sèches où le sol est plus profond.

Par contre, cette essence mal adaptée aux sols de craie et peut-être à cause de cela fructifie tôt et abondamment. Les savarts situés au milieu ou aux abords des pineraies s'enrésinent très facilement.

Il arrive cependant qu'après une coupe, surtout lorsque le propriétaire n'a pas conservé de porte-graines, la régénération fasse défaut; le sol est alors envahi par les morts-bois (cerisier Mahaleb, cornouiller sanguin, camerisier à balai, trônes, épine blanche, etc...).

On rencontre encore, mais à l'état de reliques, quelques peuplements provenant de plantation, sous la forme de pins âgés de 80 ans et mis en place à l'espacement de 4 m sur 4 m, primitivement adopté. Mais d'une façon générale, les pineraies actuelles sont issues de semis provenant de régénération naturelle.

Pratiquement, toutes les Communes de la Champagne crayeuse possèdent des pineraies, soit à l'état de boqueteaux dispersés comme dans la plaine de Reims où la culture a toujours dominé, soit à l'état de massifs presque continus de plusieurs centaines ou même de plusieurs milliers d'hectares, ces derniers dans les régions de Fère-Champenoise et de Marson. Ces boisements dénommés « sapinières » par les gens du pays et inscrits sous ce vocable aux matrices cadastrales, se trouvent surtout à la périphérie des territoires communaux, c'est-à-dire aux parties délaissées par la culture à cause de l'éloignement.

A l'exception d'un certain nombre de grands domaines, la propriété est généralement très morcelée, ce qui contribue à la juxtaposition de peuplements d'âges différents, chacun exploitant à sa guise.

La densité aussi est extrêmement variable. On passe par tous les stades, depuis le savart qui a commencé à s'enrésiner, sorte de pré-bois qui porte çà et là quelques pins bas branchus jusqu'au

peuplement très dense, souvent même trop dense, car rares sont les propriétaires qui font l'effort d'effectuer quelque « dépressage » vers l'âge de 25-30 ans.

Il faut bien dire que depuis l'apparition des combustibles minéraux, les propriétaires avaient tendance à considérer les pineraies comme des non-valeurs dont l'intérêt exclusif résidait dans l'exercice de la chasse. Entre les deux guerres, le chevreuil commençait à s'y propager, mais surtout le lapin de garenne y pullulait à tel point que les Sociétés de Chasse devaient poser des grillages pour éviter les réclamations des cultivateurs riverains en raison des dégâts causés par ce rongeur.

Les coupes d'étendue suffisante étaient cependant exploitées pour la fabrication du bois de mine, les petits bois, par les propriétaires eux-mêmes pour la confection de bois de chauffage, car les champagnes ont toujours utilisé le bois de « sapin » malgré ses défauts, parce qu' « il ne coûte rien ».

Pendant l'Occupation, les pineraies deviennent une source d'approvisionnement intéressante pour les villes, ce qui amène à intensifier les exploitations, surtout aux abords de celles-ci. Quelques années après la guerre, les transports deviennent plus faciles, aussi les citadins préfèrent se chauffer d'abord avec du « bois dur », autrement dit avec du feuillu qui vient de l'Argonne et de la Montagne de Reims, puis avec du charbon dès que celui-ci réapprovisionne le marché.

A ce moment, les pineraies auraient dû normalement retourner à leur léthargie d'antan, mais alors interviennent, comme il sera exposé plus loin, les défrichements qui en commencent la destruction systématique.

## 2) Pins noirs d'Autriche et accessoirement pins Laricio de Corse.

Les peuplements de pins noirs d'Autriche presque tous d'origine artificielle, sont généralement dispersés et de faible étendue. Ils proviennent en effet de reboisements en timbre-poste effectués surtout au moment de la crise agricole qui a précédé la guerre 1914-1918, contribuant ainsi à donner à la Champagne ce paysage classique où apparaissent de longues bandes d'un vert foncé posées au milieu des cultures. On en plante aussi entre les deux guerres, mais plus volontiers dans les savarts situés au milieu des pineraies ; les échecs sont assez courants car certains propriétaires n'acceptent pas de supporter les frais élevés consécutifs à l'engrillagement des parcelles reboisées, dispositif pourtant absolument indispensable pour la protection des plants contre le lapin.

Le pin noir a été introduit un peu partout, mais les îlots les plus importants se situent dans la région de Fère-Champenoise et

surtout entre la route Châlons-Reims et la vallée de La Suippe où on le trouve souvent mélangé avec le pin Laricio de Corse. Par contre, dans le secteur de Marson, il est presque inexistant.

Le pin noir reste généralement branchu, mais la rectitude de son fût permet de transformer la totalité de son tronc en bois de mines. Le pin Laricio est mieux élagué, il présente l'inconvénient de reprendre plus difficilement et d'être assez sensible aux gelées, ce qui a été vérifié au cours des froids exceptionnels de février 1956. Il passe pour être moins facilement attaqué que le pin noir par la dent du lapin.

Les plantations sont faites à l'espacement de 2 m sur 2 m, généralement sans préparation du sol, ce qui est regrettable car le plant reprend plus difficilement et boude pendant 2 ou 3 ans. La vieille méthode qui consistait à confectionner à la charrue des billons sur l'axe desquels les plants étaient mis en place, a été expérimentée à nouveau avec succès en forêt domaniale de Vauhalaise. Ce procédé de travail du sol est repris actuellement par le Service forestier sous une forme plus moderne par l'emploi du bulldozer dans un contrat du Fonds Forestier National en forêt communale de Moivre.

L'exploitation des pins noirs intervient entre 40 et 50 ans pour une production qui oscille entre 120 et 200 m<sup>3</sup> de bois de mines à l'hectare (cube *sous écorce*).

Des rendements plus élevés ont été constatés dans des peuplements plus âgés qui restent l'exception.

A condition de pratiquer des coupes progressives ou par bandes, le pin noir se régénère, mais avec cependant beaucoup moins de facilité que le pin sylvestre, car il ne fructifie guère que tous les 3 ans.

Les peuplements naturels de seconde génération se rencontrent assez rarement, sans doute parce qu'avant l'apparition de la myxomatose les lapins mangeaient les semis, mais surtout parce que les propriétaires ont l'habitude de pratiquer la coupe à blanc étoc qui n'intervient pas forcément aussitôt après une année de graines.

Quant au pin Laricio, sa régénération s'obtient plus facilement lorsque des porte-graines sont conservés ou que le peuplement est clair : une très belle réussite peut être constatée dans la propriété du Groupement forestier de reboisement du Nord-Est à Nauroy.

### 3) *Epicéas.*

Sur les plateaux, l'épicéa se rencontre çà et là à l'état isolé au milieu des pineraies où il reste assez court et dépasse rarement la dimension de 120 cm de tour. Planté sur une ligne de part et d'autre de chemins ou autour de fermes, il sert d'ornement ou de protection contre les vents.

Nous avons vu plus haut que la Champagne avait été pratiquement reboisée au cours d'une période d'un siècle et demi qui s'étend de 1750 à 1900 ; nous allons assister à partir de 1945, mais surtout à partir de 1950 au défrichement et à la mise en culture d'environ 40 % de la surface ainsi boisée et ce mouvement se continue.

L'ère du défrichement apparaît donc beaucoup plus rapide que celle du reboisement, ce qui n'a rien pour nous étonner, étant donné les moyens mis à la disposition de l'homme par la technique moderne.

Il ne faudrait cependant pas croire que les premiers défrichements ont commencé seulement en 1945. Il était en effet de pratique assez courante à une certaine époque, de substituer à des peuplements de pins sylvestres une culture de seigle ou d'avoine pendant quelques années afin de bénéficier sur un sol pauvre de l'humus accumulé pendant plusieurs décades. La pineraie rentrait alors, en quelque sorte, dans un assolement à longue durée.

En réalité, il semble plutôt que le boisement s'étendait au moment des crises agricoles et qu'il reculait devant les cultures aux périodes de prospérité. On serait donc volontiers tenté d'attribuer l'augmentation ou la diminution des pineraies à des causes économiques plutôt qu'à des méthodes raisonnées de culture.

Au cours du Second Empire, on a créé de grandes fermes aux champs ayant noms : Constantine, Varsovie, Moscou, Solférino, etc... C'est de cette époque que datent les fermes militaires telles que « Piémont » destinées à ravitailler les hommes et les chevaux des camps de Champagne.

Les terres ont été acquises sur les savarts, mais certainement aussi sur les pineraies.

Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des régions, la limite des bois, si l'on est tenté d'appeler ainsi des peuplements de consistance très irrégulière, n'a jamais été immuable en Champagne. En effet, la destruction de cet état boisé est facile à obtenir en raison de la légèreté des sols et de leur faible épaisseur (15 à 40 cm) qui empêche le développement des racines en profondeur.

L'essor des prairies artificielles au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui permet d'enrichir les terres en humus, et l'utilisation des engrais dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sont deux facteurs qui viennent transformer complètement la Champagne. Entre les deux guerres mondiales, l'équilibre des cultures et des pineraies est sensiblement maintenu, car les cultivateurs s'appliquent surtout à améliorer les terres existantes plutôt qu'à agrandir les surfaces.

Après la guerre 1940-1945, plusieurs éléments favorables au défrichement apparaissent :

— les tracteurs sont devenus d'un emploi courant. Ils permettent d'exploiter de plus grandes surfaces et l'éloignement par rapport aux villages devient un inconvénient mineur.

L'amortissement convenable de ce matériel nécessite la culture d'une étendue suffisante, ce qui amène à agrandir les fermes.

— les premiers défrichements entrepris à partir de 1945 par les précurseurs — (Fermes de Montarah et d'Aulnay-aux-Planches) — se sont révélés très rentables.

Grâce à des emplois massifs d'engrais minéraux, la terre tendant de plus en plus à jouer le simple rôle de « support » fournit des rendements que l'on n'aurait jamais espéré obtenir en Champagne.

(Blé: 25 à 30 quintaux à l'hectare en moyenne, avec des maxima de 40 quintaux — betterave à sucre: moyenne 30 tonnes avec une pointe de 40 tonnes en 1952).

La fertilité paraît se maintenir à condition de reconstituer les réserves d'humus par l'enfouissement des pailles, l'utilisation des engrais verts et la pratique des prairies temporaires qui commence à se répandre.

— l'industrie met à la disposition des agriculteurs des moyens puissants de défrichage (bulldozers) et de culture (charrues à disques, moissonneuses-batteuses). La technique du défrichage est mise au point progressivement. Actuellement, le bulldozer, dont la lame a été remplacée par un bâti triangulaire muni de dents de 50 à 80 cm de long, arrive à désoucher en moyenne 1,5 ha par journée de 16 heures (deux conducteurs se relayant). Il reste ensuite à rassembler en tas les souches et les débris à l'aide de griffes toujours poussées par un bulldozer, à arroser de gas-oil les amas ainsi constitués et à y mettre le feu.

Il y a lieu de distinguer deux catégories de défricheurs:

1) « *Les petits défricheurs* » sont des cultivateurs locaux. Outre leurs terres, ils possèdent des pineraies généralement disséminées et de faible étendue. Pour agrandir leur ferme et obtenir le plein emploi de leur tracteur, ils défrichent les bois qui leur appartiennent et ensuite ceux qu'ils peuvent trouver à louer.

Généralement, les pins sont coupés à 1 mètre du sol, les troncs sont ensuite attachés un à un ou par groupe à une chaîne reliée au tracteur qui les arrache en avançant.

Lorsque l'étendue à mettre en culture est plus importante, il est fait appel à un entrepreneur disposant d'un bulldozer (coût actuel du travail 60 à 80 000 F l'hectare). Parfois plusieurs cultivateurs de la même commune achètent en commun un bulldozer d'occasion.

2) « *Les grands défricheurs* » qui sont des agriculteurs disposant de capitaux importants procèdent de deux façons différentes:

a) Ils possèdent *déjà*, achètent ou louent un domaine important comprenant des bâtiments, des terres et des pineraies. Ces derniè-

res sont défrichées en plusieurs années, ce qui permet d'augmenter progressivement la partie cultivable, laquelle peut, dans certains cas, être doublée ou triplée (par exemple la ferme de Montarah passe de 400 hectares à plus de 1 000 hectares, celle du Raphidin de 150 à 400 hectares).

b) Ils achètent des domaines exclusivement boisés de 100 à 300 hectares et *créent* une exploitation agricole. Ce sont le plus souvent des agriculteurs étrangers au département.

Dans l'Aisne et le Nord, il est en effet très difficile pour les jeunes de trouver à acheter ou à louer une ferme. Ces agriculteurs évolués commencent par ensemençer les savarts, ce qui est le plus facile et ce qui leur procure une récolte dès la première année suivant l'achat. Puis ils s'attaquent aux massifs de pineraies les plus importants. En même temps, ils s'appliquent à faire des échanges avec les propriétaires voisins pour rassembler les parcelles dispersées.

Au besoin, on loue des pineraies voisines en vue de les défricher et le loyer ne commence à courir qu'au bout de 3 ans, de façon à compenser les frais de mise en culture supportés par le fermier.

Bien souvent, les citadins avaient acheté des pineraies avant la guerre de 1940 au prix de 300 à 500 F l'hectare en vue de faire des terrains de chasse.

A la Libération, les prix montent à 10 000-15 000 F l'hectare. La myxomatose qui apparaît en 1953 décime tous les lapins l'année suivante, ce qui détruit les chasses. En même temps, la demande des cultivateurs se fait pressante et de nombreux propriétaires vendent avec empressement des domaines devenus sans intérêt pour eux à des prix allant de 30 000 à 50 000 F l'hectare qui leur paraissent très avantageux.

De leur côté, les agriculteurs des plaines du Nord de la France estiment faire une affaire très intéressante. En effet, à l'époque, le coût du défrichement variant entre 40 000 et 60 000 F l'hectare, ils arrivent à avoir des terres à moins de 100 000 F l'hectare alors que dans leur pays d'origine les prix sont au double sinon plus.

Actuellement, rares sont les grands domaines qui n'ont pas été mis en culture et les ventes de pineraies portent surtout sur des petites parcelles (100 000 à 200 000 F l'hectare).

Au début, les grands défricheurs trouvent refuge dans quelque maison du village voisin et construisent sur les lieux de leur exploitation un hangar provisoire en bois destiné à abriter le matériel. Par la suite, ils achètent un corps de ferme au village ou y construisent une habitation.

Quelques-uns préfèrent édifier une maison sur leur domaine même, au milieu ou à côté d'un bosquet ou d'un rideau boisé qui

a été conservé. Un forage fournit l'eau et l'électrification suit. Un hangar définitif est construit en charpente métallique.

C'est ce qui a fait comparer par HENRY (5) ces défricheurs des temps modernes aux pionniers du Canada.

A partir de 1958, il devient difficile de trouver de grandes propriétés dont la plupart ont déjà été mises en culture, aussi les cultivateurs doivent se résigner à acheter ce qui se présente.

HENRY écrit : « Ils achètent une dizaine d'hectares puis tout ce qui se vend, les parcelles défrichées s'insinuent au milieu des bois, les pénètrent, les morcellent, les isolent (défrichage dit tentaculaire) ».

Le morcellement fait obstacle au défrichage, il faut donc trouver un moyen de constituer des pièces suffisantes. Là intervient alors le remembrement qui va donner une nouvelle extension à la destruction des pineraies. Dorénavant, les Commissions communales de remembrement incluent dans les périmètres, ce qu'elles ne faisaient pas avant, une partie des pineraies et de plus en plus la totalité de celles-ci.



Commune de Marson.

Défrichage d'une petite parcelle au milieu d'autres pineraies  
(défrichage dit tentaculaire)

Exemple de défrichage en timbre-poste opéré par certains propriétaires dès que les opérations de remembrement sont annoncées.

(Cliché Leroux.)

Les intéressés s'empressent, avant même les opérations commencées, de défricher même les plus petites parcelles.

Il s'agit de présenter une pièce mise en culture pour s'en voir attribuer une de même nature et si le temps manque, on souscrit un engagement de défricher.

Comme on le voit, les causes favorables au défrichement sont multiples, et réagissent les unes sur les autres. L'influence de la myxomatose elle-même n'est pas négligeable, puisque dès 1954 elle a incité les chasseurs à vendre leurs propriétés.

Cependant, quelques éléments modérateurs sont à noter :

Il faut d'abord faire exploiter les bois et ce n'est pas toujours chose facile. Les exploitants forestiers ne veulent prendre en charge que les peuplements suffisamment denses et de dimension marchande (à l'âge de 50 à 60 ans, la pineraie est susceptible de produire 30 à 100 m<sup>3</sup> de bois d'industrie à l'hectare). Ils exploitent le meilleur et laissent les brins surcimés ou tordus. Le bois de mine s'écoule difficilement et on façonne de plus en plus du bois de râperie.

Les défricheurs ont donc dû confier l'exploitation des « laissés pour compte » aux gens du pays qui s'y procurent encore du chauffage et en désespoir de cause, ils ont arraché au bulldozer ce qui n'avait pas trouvé preneur.

Les difficultés de trésorerie ont, dans certains cas, ralenti également les opérations, bien que le Crédit Agricole accorde des prêts à raison de 50 000 F l'hectare pour faciliter leur réalisation.

Comment se présente la situation géographiquement parlant ? Les défrichements les plus importants ont commencé dans la région de Fère-Champenoise, là où se sont installés les premiers agriculteurs venant de l'étranger. Par contre, dans la région de Marson et malgré l'exemple précoce de Montarah, la destruction de l'état boisé commence tout juste parce que la propriété y est très morcelée et que le remembrement n'est pas encore passé par là.

On peut estimer qu'actuellement la commune « moyenne » a cultivé environ 40 % de ses pineraies, la plus avancée 90 % et la retardataire 10 %. Il est donc permis de penser que dans la Marne 30 000 hectares environ de pineraies sur les 70 000 hectares existants en 1945 ont été mis en culture.

Autant une mystique du reboisement s'était instaurée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, autant il existe depuis dix ans un engouement pour les défrichements.

Fort heureusement, en matière de compensation, un effort concomitant se poursuit dans le département pour la mise en valeur des fonds de vallées par la plantation de peupliers et l'enrésinement des forêts feuillues qui encadrent la Champagne est amorcé de façon très sérieuse dans les parties pauvres depuis quelques années.

Après cet exposé des faits, il convient d'examiner comment est appliquée en Champagne la législation sur les défrichements.

Aux termes de l'article 157 du Code Forestier « Aucun particulier ne peut user du droit d'arracher ou de défricher ses bois

qu'après en avoir fait la déclaration à la Sous-Préfecture, au moins quatre mois d'avance, durant lesquels l'Administration peut faire signifier au propriétaire son opposition au défrichement ».

Mais l'Administration ne peut former opposition que pour les bois dont la conservation est reconnue nécessaire.

1° Au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes,

2° A la défense du sol contre les érosions et envahissements des fleuves, rivières ou torrents,

3° A l'existence des sources et cours d'eau,

4° A la protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer et les envahissements des sables,

5° A la défense nationale,

6° A la salubrité publique,

7° A la nécessité d'assurer le ravitaillement national en bois et produits dérivés en ce qui concerne les bois provenant de reboisements exécutés en application du livre V du Code Forestier.

Notons tout de suite que le Génie militaire consulté dans chaque cas sur le cinquième chef d'opposition a toujours donné un avis favorable au défrichement.

Bien mieux, depuis la nouvelle législation concernant les travaux mixtes, cet avis n'a plus à être demandé à l'autorité militaire en ce qui concerne les défrichements dans le département de la Marne qui est exclus de la zone frontière.

L'Administration a estimé que le cloisonnement des surfaces cultivées par des rideaux boisés ou des boqueteaux s'imposait « pour empêcher l'action desséchante des vents sur les cultures et de l'érosion éolienne ».

Aussi, la non opposition au défrichement a été subordonnée au maintien de réserves boisées suffisamment importantes pour pallier les dangers que la loi a voulu prévenir.

Il est donc fait obligation aux propriétaires déclarants de maintenir soit des boqueteaux qui trouvent normalement leur place autour des anciennes baraques de chasse à proximité desquelles des constructions agricoles peuvent être édifiées (on retrouve là une ancienne coutume inscrite dans les baux qui obligeait les fermiers à planter des épicéas autour des bâtiments de ferme), soit d'une façon plus générale des rideaux boisés qui cloisonnent les surfaces. Ces bandes sont placées de préférence sur les crêtes où l'action des vents est le plus sensible et perpendiculairement à leur direction. Leur largeur varie de 30 à 50 mètres de façon que la résistance au vent soit effective et que les arbres ne deviennent pas chablis.

Les coupe-vents ainsi conservés sont suffisamment espacés pour ne pas gêner la culture mécanique. Ils doivent avoir un caractère permanent et leur amélioration par l'introduction de pins noirs d'Autriche ou de pins Laricios de Corse est préconisée.

Le croquis joint d'un défrichement important sur la Commune de Soudron donne un exemple de la disposition des rideaux protecteurs.

La conservation à l'état boisé de pentes à forte inclinaison assez rares à vrai dire en Champagne, est également imposée en vue d'éviter l'érosion pluviale.

Ce phénomène a été constaté en divers endroits de Champagne avant les premiers boisements si l'on en croit l'Almanach du département de la Marne de 1912 qui relate, concernant la Commune de Coupeville (vallée de la Moivre): « Son sol est extrêmement coupé de collines et de ravins qui lui font souvent éprouver de fortes dégradations de la part des eaux. Le village même, par sa position dans un vallon, n'en est pas même exempt, ses accrus et les autres héritages qui touchent à la rivière en souffrent considérablement ». Certains objecteront que le danger est moindre maintenant que les cultures modernes découvrent le sol moins longtemps.

Les dispositions ainsi adoptées pour conserver à la Champagne un certain équilibre agro-sylvestre étaient satisfaisantes tant que l'on se trouvait en présence de défrichements importants où un système rationnel de rideaux protecteurs pouvait être imposé. Il en est tout autrement lorsqu'il s'agit de multiples défrichements de faible étendue, car les oppositions partielles ne peuvent être prononcées qu'à l'occasion de chaque cas particulier, ce qui ne permet pas d'obtenir le quadrillage désiré puisque l'on travaille sur des parcelles dispersées à l'extrême.

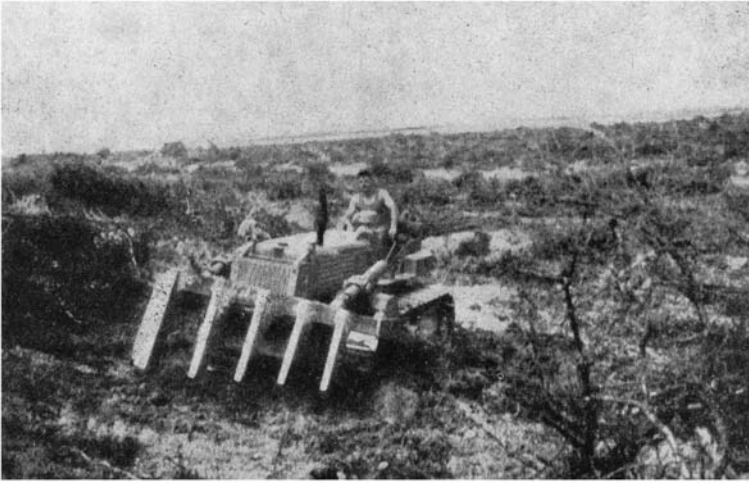
Il semblerait que l'inclusion récente des pineraies dans les périmètres de remembrement permette de résoudre le problème en liaison avec le Génie Rural.

Or, ce Service ne peut pas disposer d'une masse de manœuvre suffisante pour l'établissement de rideaux valables puisque celle-ci, limitée à 5 ou 6 % de la surface remembrée, est déjà absorbée en grande partie par les chemins.

Par ailleurs, qui sera propriétaire des parties conservées boisées et qui supportera les frais se rapportant à leur amélioration par plantation d'essences plus rentables que le pin sylvestre?

L'Association foncière semble inadaptée à ce rôle, tout au moins de façon durable.

Il y a lieu de remarquer aussi que « les bois d'une étendue inférieure à quatre hectares, lorsqu'ils ne font pas partie d'un autre



Commune de Moivre.

Le bulldozer dont la lame a été remplacée par un bâti triangulaire muni de dents de 50 à 80 cm de long effectue un « ratissage » du sol à faible profondeur, de façon à arracher les souches des pins sylvestres précédemment exploités et à extraire l'enracinement assez dense des morts-bois (cornouillers sanguins, cerisiers Mahaleb, etc...).

Les pins restés sur pied sont culbutés par pression sur le tronc.

Quelques mois après, le bulldozer muni d'un dispositif spécial de griffes rassemble en tas tous les débris végétaux. La terre qui tenait aux souches a eu le temps de sécher et de se déliter et n'est donc pas entraînée dans les amas ligneux qui vont être brûlés.

La couche de terre arable a une faible épaisseur (15 à 40 cm), il s'agit de la conserver en place et de remonter le moins possible de craie.



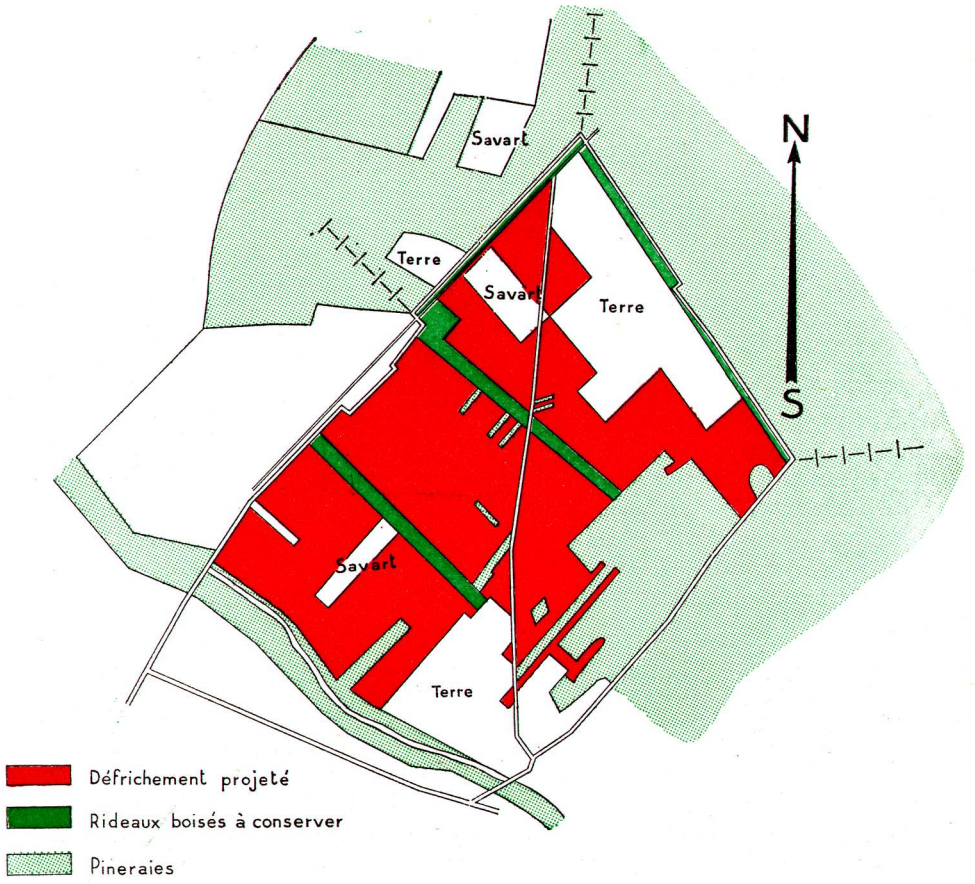
Commune de Moivre.

A gauche : partie travaillée au bulldozer, mais non encore « ratissée ».  
A droite : Pins sylvestres plus ou moins branchus et de faible hauteur.

(Clichés Leroux.)

# TERRITOIRE DE SOUDRON

## DEFRICHEMENT ADAM C.



bois qui compléterait une contenance de 4 hectares » sont exemptés de la déclaration préalable (article 162 du Code Forestier) et peuvent donc être défrichés sans contrôle.

De nombreux peuplements de pins noirs d'Autriche très allongés et situés entre les cultures rentrent dans le champ d'application de cette exemption. Or, la plupart de ceux-ci qui constituent des rideaux boisés judicieusement placés sont détruits les uns après les autres par les cultivateurs qui restent dans la légalité.

Compte tenu de l'état actuel de la législation et étant donné que l'on arrive à un stade plus avancé du défrichement qui s'applique dorénavant surtout à de petites parcelles, un nouveau problème est posé.

Il semble ne pouvoir être résolu que sur le plan plus général de l'aménagement du territoire.

Juillet 1961.

#### BIBLIOGRAPHIE

- (1) RADET (E.). — Propriétés agricoles des sols de craie de la Champagne. Bulletin de l'Association française pour l'Etude du Sol. Juin 1958, N° 6.
  - (2) FLICHE (P.). — La Champagne crayeuse. Etude de géographie botanique. Troyes, 1909.
  - (3) LAURENT (J.). — Etudes sur la flore et la végétation de la Champagne crayeuse. Tome I: La végétation de la Champagne crayeuse. Paris, 1921.
  - (4) ARDOUIN-DUMAZET. — Voyage en France, 21<sup>e</sup> Série. Paris, 1906.
  - (5) HENRY (Pierre). — Défrichage moderne en Champagne (1945-1959). Etude sur le Canton de Fère-Champenoise. Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. 1961. Tome 76.
-